République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MEZILHAC - COMMUNE

PROCES VERBAL

Le mardi 19 mai 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Baptiste TEYSSIER.

Secrétaire de la séance : Guy FAURE

Présents : Baptiste TEYSSIER, Guy FAURE, Danièla MATHON, Joël MATHON, Hyacinthe TARIOT, Serge VIALLE, Eloise CURINIER, Emile FAURE
Représentés :
Absents et excusés : Sylvie NURY

Ordre du jour *:*
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE
- DEMANDE DE SUBVENTION DE DENEIGEMENT
- DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR REPRESENTER LA COMMUNE A SEIN DE LA CLECT
- AMENAGEMENT SECURISATION TRAVERSEE VILLAGE

Délibérations du conseil *:*

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2026 (N° DE_034_2026)
Monsieur Baptiste TEYSSIER, maire, soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **15 avril 2026.**

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil Municipal, dans les délais réglementaires.

Il propose au Conseil Municipal :

• D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du **15 avril 2026.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le procès verbal de la séance du **15 avril 2026.**

Délibération : **adoptée**

DEMANDE DE SUBVENTION DE DENEIGEMENT (N° DE_035_2026)

Le Maire,

Présente le règlement de l'aide au déneigement des voiries communales établi par le Conseil Départemental de l'Ardèche et la nécessité de délibérer pour demander cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Sollicite l'aide du Département pour le déneigement de la voirie communale pour la saison hivernale 2025-2026.
- Mandate le Maire pour fournir au Conseil Départemental le détail des frais ainsi que les factures s'y rapportant.

Délibération : **adoptée**

DESIGNATION DUN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIEGER AU SEIN DE LA CLECT (N° DE_036_2026)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre du conseil qui sera amené à sieger au sein de la CLECT (Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transferts).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Désigne : Baptiste TEYSSIER

au sein de la CLECT (Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transferts).

Délibération : **adoptée**

Baptiste TEYSSIER
Président de séance

Guy FAURE
Secrétaire de séance